



CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 03 JUILLET 2025

AFFICHÉ LE
08/07/2025

LISTE DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- ✓ En exercice : 19
- ✓ Présents : 15

Convocation du 27/06/2025
Affichée le 27/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le trois juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DARRICARRÈRE, Maire d'URCUIT.

PRÉSENTS :

MM. DARRICARRÈRE Raymond – CAUSSADE Corinne – LABARTHE Jean-Marc – ELGOYEN-HARITCHET Valérie – LESCARRET Didier – BELAIR Nadia – GOURGUES Karine – LEMBURE Elodie – SORHOUE Frédéric – VIAU Cyril – MAISONNAVE Pierre – SAPPARRART Philippe – TOURON Françoise – HARISMENDY Josiane – YANCI Laurent.

PROCURATIONS :

M. BIDEGARAY Barthélémy à Mme CAUSSADE Corinne.
M. ESQUERMENDY Mikel à M. LABARTHE Jean-Marc.
Mme HAROSTEGUY Laure à Mme BALEIR Nadia.
Mme AINCIART Cécile à Mme ELGOYEN-HARITCHET Valérie.

EXCUSÉS :

⊙

N°	OBJET	VOTE
01	Règlement des services Enfance & Jeunesse - Année scolaire 2025/2026	UNANIMITÉ
02	Tarifs restauration scolaire - Année scolaire 2025/2026	UNANIMITÉ
03	Tarifs garderie - Année scolaire 2025/2026.	UNANIMITÉ
04	Tarifs périscolaire soir et mercredi - Année scolaire 2025/2026.	UNANIMITÉ
05	Tarifs ALSH et Accueil jeunes - Année scolaire 2025/2026.	UNANIMITÉ
06	Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps complet	MAJORITÉ
07	Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation à temps complet	UNANIMITÉ
08	Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation à temps non complet	UNANIMITÉ
09	Création d'emplois non permanents d'adjoint technique à temps non complet.	UNANIMITÉ
10	Décision modificative n°2 au BP 2025 – Aménagement du chemin PLR	UNANIMITÉ
11	Décision modificative n°3 au BP 2025 – Informatique et numérique	UNANIMITÉ

12	Bail à réhabilitation du presbytère avec SOLIHA	UNANIMITÉ
13	Cession des parcelles AP232 et AP233	UNANIMITÉ
14	Convention de mise à disposition d'infrastructures pour réseau de télécommunications avec la société IZARLINK.	UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, et les membres du Conseil Municipal n'ayant plus de questions, Monsieur le Maire lève la séance à 20H10.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire d'URCUIT dans le délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois valant décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU – 50 Cours Lyautey, CS 50543, 64010 PAU Cedex – via la plateforme Télérecours citoyen dans un délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent.

Publié sur le site internet de la Commune d'URCUIT et affiché sur la borne numérique de la Mairie le 08/07/2025.

URCUIT, le 08/07/2025

Le Maire,
Raymond DARRICARRÈRE

